CE QUE DIT L'ISLAM AU SUJET DES ENFANTS(PARTIE 2 DE 5): LES ENFANTS SONT DES BÉNÉDICTIONS ET NON DES POSSESSIONS

Évaluation: **5.0**

Description: Se préparer à la naissance d'un enfant.

Catégorie: Articles Le système d'ordre dans l'islam La famille

par: Aisha Stacey (© 2014 IslamReligion.com)
Publié le: 24 Mar 2014
Dernière mise à jour le: 26 Mar 2014

L'islam est une religion qui touche à tous les aspects de la vie. Les besoins spirituels, émotionnels et physiques de l'être humain sont traités de manière égale; les uns ne sont pas plus importants que les autres. En fait, pour qu'une personne soit spirituellement saine, ses besoins émotionnels et physiques doivent d'abord être comblés. Et si cela est vrai pour les adultes, ça l'est encore plus pour les enfants. Comme nous l'avons mentionné dans l'article précédent, les droits des enfants commencent avant même leur conception.

Lorsqu'un homme et une femme prennent la décision de se marier, ils assurent déjà une partie des droits de leurs futurs enfants. Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a conseillé à ses compagnons et à tous les croyants de faire l'invocation suivante avant d'avoir un rapport sexuel :

« Au nom de Dieu. Ô mon Dieu, protège-moi contre le diable et protège ce que Tu nous accorderas (i.e. notre descendance) contre le diable. »[1]

Une fois l'enfant conçu, il est important de se rappeler qu'il nous est d'abord et avant tout confié par Dieu. Et bien que l'enfant soit une bénédiction, cela ne signifie pas qu'il soit une possession. Il possède des droits que Dieu lui a conférés. Durant la grossesse, les futurs parents doivent se préparer convenablement à l'arrivée de l'enfant. La mère doit prendre soin de bien s'alimenter, de se reposer au besoin et de recourir à de l'aide médicale si cela est nécessaire. Se préparer à la naissance signifie également invoquer Dieu et demander Son aide.

« Seigneur! Accorde-moi, par Ta générosité, une bonne progéniture. Certes, Tu es Celui qui entend les prières. » (Coran 3:38)

« C'est Lui qui vous a créés à partir d'un seul être; et de cet être, Il a tiré son épouse, afin qu'il puisse trouver de la tranquillité auprès d'elle. Et après qu'il se fût uni à elle, elle porta d'abord une charge légère, avec laquelle elle se déplaçait (facilement). Mais lorsqu'elle devint plus lourde, tous deux invoquèrent Dieu, leur Seigneur : « Si Tu nous donnes un enfant sain, nous serons certainement du nombre des reconnaissants. » (Coran 7:189)

« Fais, Seigneur, que nos épouses et nos descendants soient une joie pour notre cœur; et fais de nous des exemples pour les pieux. » (Coran 25:74)

Les musulmans croient que tous les enfants naissent soumis à Dieu, i.e. qu'ils ont une inclination innée à aimer et adorer Dieu de manière exclusive. Dans un hadith, le Prophète dit d'ailleurs que chaque enfant naît avec cette prédisposition à l'islam, mais que parfois, ses parents l'incitent plus tard à adopter une voie spirituelle différente.[2]

La naissance d'un enfant est, le plus souvent, synonyme de grande joie. En islam, aucune préférence n'est démontrée pour un garçon ou pour une fille. Le Coran affirme que l'homme comme la femme furent créés à partir d'une seule personne (Adam) et qu'ils sont donc égaux.

« Ô hommes! Craignez votre Seigneur, qui vous a créés d'un seul être et qui a créé, à partir de celui-ci, sa compagne; puis de [l'union de] ces deux-là, Il a fait proliférer de tous côtés une multitude d'hommes et de femmes. » (Coran 4:1)

L'islam fut révélé à une époque où les Arabes pratiquaient couramment l'infanticide femelle en enterrant vivantes les filles à leur naissance. Dans un effort pour décourager cette pratique barbare, le Prophète affirma catégoriquement que la naissance d'une fille était une bénédiction et qu'élever des filles et en faire des femmes pieuses était source de grande rétribution.

« Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux la naissance d'une fille, son visage s'assombrit et une colère profonde l'envahit. Il se cache des gens à cause du malheur qu'on lui a annoncé, (et il se demande) s'il doit la garder, malgré la honte, ou s'il doit l'ensevelir sous terre! Quel piètre jugement que le leur! » (Coran 16:58-59)

Nous pouvons également en apprendre beaucoup sur les enfants en islam en étudiant les propos d'Aisha, épouse du Prophète. Certains hadiths rapportés par elle démontrent clairement que les garçons ne devraient pas être favorisés au détriment des filles et qu'élever des filles peut apporter une grande rétribution, ici-bas comme dans l'au-delà. Dans l'un d'eux, elle rapporte :

« Une dame, accompagnée de ses deux filles, vint me demander la charité, mais je ne trouvai rien d'autre à lui donner qu'une datte, qu'elle divisa en deux pour en donner une moitié à chacune de ses filles, sans rien en manger elle-même, avant de me quitter. Plus tard, le Prophète rentra à la maison et je lui racontai cette visite imprévue. Il me dit : « Quiconque est soumis à l'épreuve de devoir élever des filles et qui les traite avec bienveillance, ses filles lui serviront de bouclier contre le feu de l'Enfer. »[3]

« Quand un enfant naissait parmi eux, Aisha ne demandait jamais s'il s'agissait d'un garçon ou d'une fille. Elle demandait plutôt si l'enfant était en santé et si on lui répondait par l'affirmative, elle disait : « Toutes les louanges sont à Allah, le Seigneur des mondes. »

Lorsque naît l'enfant, c'est une nouvelle vie qui vient se joindre à ce monde imparfait. Il se retrouve entre les mains de ses parents et ses droits s'en trouvent augmentés. Il y a des manières, en islam, d'accueillir un nouveau-né et de traiter les enfants. Leurs besoins physiques et émotionnels doivent être remplis et il est du devoir des parents de leur apprendre, à partir d'un certain âge, à aimer et adorer Dieu et à maintenir une connexion avec Lui.

Les parents, la famille élargie et la communauté sont responsables de ces petites vies qui arrivent régulièrement parmi nous et se doivent de prendre soin d'eux et de les protéger. Dans la troisième partie, nous parlerons des manières d'accueillir un nouveau-né en islam.

Note de bas de page:

[1] *Sahih Al-Boukhari*

[2] *Sahih Al-Boukhari, Sahih Mouslim*

[3] Rapporté par Aisha dans *Sahih Al-Boukhari*

L'adresse web de cet article:

https://www.islamreligion.com/fr/articles/3588/ce-que-dit-l-islam-au-sujet-des-enfants-partie-2-de-5

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.